



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

La lettre de la

Michodière

Le 12 décembre 2014
N° 40-2014

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

UNE PRIORITE : AUGMENTER LES SALAIRES

Le verdict est tombé ce 09 décembre 2014 et ce au terme de deux années de négociations infructueuses, le projet de protocole d'accord relatif à la classification des employés et cadres n'a recueilli l'aval d'aucune organisation syndicale. Ce résultat est consternant pour les intéressés, employés et cadres, qui en attendaient légitimement une amélioration de leur situation. L'attente était d'autant plus forte que cela fait 10 ans que la classification n'avait pas fait l'objet d'évolution. Cela intervient alors même que la politique de rémunération est entravée depuis 4 ans par le gel de la valeur du point, imposée par une tutelle omnipotente. Concrètement pour 2014 seules les mesures individuelles relatives à l'expérience professionnelle (2 points par année d'ancienneté dans la limite de 50) et au développement professionnel (points de compétences) attribués à 20% des agents, parfois un peu plus, selon un calendrier variable d'un organisme à un autre, seront de nature à augmenter la rémunération de base. Ne parlons pas du pouvoir d'achat qui, particulièrement pour les cadres, ne cesse de diminuer. De ce point de vue les termes de la lettre des ministres de tutelle relative à l'évolution du taux de la RMPP pour les années 2015 et 2016, publiée dans notre précédent numéro, laisse peu de place à toute négociation salariale digne de ce nom.

Conjointement aux conditions de travail fortement dégradées du fait des suppressions de postes inscrites dans toutes les COG depuis des années, il faudrait accepter en plus l'absence de revalorisation des salaires. C'est inacceptable.

Le SNFOCOS ne s'y résigne pas. Nous exigeons de pouvoir négocier librement avec l'employeur des améliorations à apporter aux différentes conventions collectives nationales et des augmentations de salaires qui s'imposent. C'est dans cet esprit que nous participerons à la réunion paritaire nationale du 16 décembre 2014 relative à la négociation salariale 2015.

L'heure n'est pas à la résignation. Les cadres peuvent compter sur un SNFOCOS déterminé. Aujourd'hui la priorité ce sont les salaires. Il n'y a pas de fatalité à la remise en cause de nos droits.

SOMMAIRE

Pages 1 :

Une priorité :
augmenter les
salaires

Pages 2 :

Mais qu'est-ce
qu'on vous a fait ?

Pages 3 :

RPN salaires :
déclaration
commune

Pages 4 :

Branche famille :
réorganisation des
centres
informatiques
actée dans le
PLFSS2015

Christian GOUPILLOT
Secrétaire Général

Bulletin d'information
édité par le SNFOCOS –
Sous le N° de
Commission Paritaire 3
941 D 73 S
Christian GOUPILLOT,
Directeur Gérant

MAIS QU'EST-CE QU'ON VOUS A FAIT ?

Vous vous souvenez ?

Billet d'humeur

Festival d'Avignon 2005, un spectateur s'écrie en plein spectacle :
« Mais qu'est-ce qu'on vous a fait ? Pourquoi vous nous faites souffrir comme ça depuis une heure et demie » ?

Décembre 2014, voici ce que nous dit l'article 15 de la prochaine LFSS, modifiant l'article L 243-6-5 du Code de la Sécurité Sociale :

I. - Lorsque les sommes dues n'ont pas un caractère définitif, le directeur des organismes mentionnés aux articles L. 213-1 et L. 752-2 peut conclure avec un cotisant une transaction, sauf en cas de travail dissimulé, ou lorsque le cotisant a mis en œuvre des manœuvres dilatoires visant à nuire au bon déroulement du contrôle.

(...)

III. - La possibilité de conclure une transaction sur un ou plusieurs chefs de redressements faisant suite à un contrôle prévu à l'article L. 243-7 et faisant l'objet d'un recours devant la commission de recours amiable de l'organisme de recouvrement est suspendue à compter de la date de ce recours et jusqu'à la date de la décision de cette commission. Cette possibilité n'est rétablie à l'issue de cette période que lorsque le tribunal des affaires de la sécurité sociale a été saisi.

Bref, Mesdames et Messieurs les administrateurs, soyez rassurés, maintenant vous ne servez VRAIEMENT plus à rien !



On savait le paritarisme en danger, le moribond est attaqué par des voies aussi sournoises que vicieuses par ceux-là mêmes dont on espérait bien sinon qu'ils l'encouragent, du moins qu'ils le laisseraient en paix.

Car le paritarisme, c'est tout simplement l'exercice de la responsabilité : pour nous, c'est être, en dehors de l'État, quelque chose d'aussi important que l'État, mais géré au plus près des bénéficiaires et par les bénéficiaires : une idée du passé, une idée passéiste ?

Un pas de plus vers la fin d'une certaine idée des relations sociales : « on » décide pour nous, et, dans un autre domaine, chacun s'est aperçu qu'une instance juridictionnelle, certes respectable mais sans aucune légitimité démocratique, se voit quasiment confier des fonctions de gestion tant ses exigences sont précises et d'ailleurs, quand elle ne contrôle pas, ne valide pas les comptes, nous avons droit à des commentaires acerbes sur nos trop généreuses (?) rémunérations.

Mais il est vrai que de nos jours, les règles viennent d'ailleurs et de gens dont la pensée unique ne consiste qu'à considérer les couts (nous, les agents et cadres de l'institution, particulièrement ses cadres d'ailleurs, et les autres, tous ceux qui font tourner le système de santé), et le paritarisme a (est ?) un cout.

Sans compter que c'est dangereux, surtout si ceux qui pourraient le faire vivre venaient à avoir des idées.

C'est sans doute cela, qu'on risquerait de vous faire : prendre nos affaires en main.

16 décembre
Bureau National

RPN NAO salaire 2015

17 décembre
INC Famille

18 décembre
Commission santé,
sécurité et conditions
de travail

DÉCLARATION COMMUNE



Mardi 16 décembre 2014 est convoquée une Réunion Paritaire Nationale sur les salaires 2015.

Les Fédérations FO, CGT, les organisations syndicales nationales SNFOCOS, COFICT-CGT refusent que l'année 2014 soit passée à la trappe en matière d'augmentation collective.

Elles rappellent que le salaire net de tous les personnels a diminué de 0,15 % au 1^{er} janvier 2014 et que l'impôt sur le revenu a augmenté en 2014, avec la réintégration dans les salaires 2013, de la cotisation employeur pour la complémentaire santé obligatoire. Depuis quatre ans la valeur du point est gelée.

Aujourd'hui, ce sont les points de compétence, attribués individuellement, à des dates variables, à 20 % du personnel, parfois un peu plus, qui maintiennent le pouvoir d'achat pour une minorité du personnel.

RPN SALAIRES

Avec les suppressions d'effectifs par milliers, il est demandé encore plus de travail, tandis que pour tous, il n'y a aucune augmentation salariale.

Pour la première fois, aucune organisation syndicale n'a signé les propositions de l'UCANSS en matière de classification.

Les Fédérations CGT, FO, les organisations syndicales nationales COFICT-CGT, SNFOCOS ont pris connaissance de lettre du Ministre des Affaires Sociales et du Secrétaire d'Etat au Budget, adressée au Président du COMEX/UCANSS.

Le gouvernement veut imposer au personnel de la Sécurité Sociale, un tour de vis salarial sans précédent.

Le gouvernement veut encadrer à la baisse, toutes les négociations nationales à venir, en imposant en 2014 et 2015, une rémunération moyenne des personnels en place (RMPP) dont le niveau n'a jamais été aussi bas.

Si ce diktat gouvernemental est appliqué, il n'y aura aucune augmentation collective des rémunérations en 2014, 2015 et aussi en 2016.

C'est inadmissible !

Les hausses de prix du gaz, de l'électricité, des fournitures scolaires, de la viande, des fruits et légumes, des impôts, le montant des loyers concernent tout le monde. Tous les personnels subissent les conséquences de ces hausses.

Les Fédérations FO, CGT, les organisations syndicales nationales SNFOCOS, COFICT-CGT exigent le retrait de ce diktat gouvernemental, demandent de pouvoir négocier librement l'augmentation des salaires pour tous les personnels en 2014 et 2015 ainsi que l'amélioration de la Convention Collective Nationale.

Les Fédérations CGT, FO, les organisations syndicales nationales COFICT-CGT, SNFOCOS portent à la connaissance de tout le personnel de la Sécurité Sociale, cette déclaration commune qui sera faite à ouverture de la Réunion Paritaire Nationale du 16 décembre 2014.

Branche Famille : Réorganisation des centres informatiques actée dans le PLFSS2015

Nous évoquons le sujet la semaine dernière.

"les missions et les activités de développement, de production, de support et de pilotage local des centres régionaux de traitement informatique, du service commun des caisses d'allocations familiales de la région parisienne et des centres nationaux d'études et de développement informatique de la branche Famille du régime général sont transférées à la CNAF à compter du 1^{er} juillet 2015. Les centres régionaux de traitement informatique sont dissous le 30 juin 2015".

L'amendement adopté en première lecture du PLFSS2015, qui avait disparu en seconde lecture, figure dans le projet définitif à l'article 89. Ces dispositions législatives transfèrent le contrat de travail de 860 collègues et actent la dissolution des centres informatiques actuels. Au-delà de la contestation des conseils d'administration de la CNAF et des CERTI, sur les conséquences de cette réforme décidée sans concertation, c'est le sort réservé à nos collègues informaticiens et administratifs qui est en cause.

A ce jour aucune information sur cette réorganisation de l'informatique de la branche n'a été communiquée aux organisations syndicales nationales. Une Instance Nationale de Concertation se réunira à l'UCANSS le 17 décembre 2014, le sujet est inscrit à l'ordre du jour. Le Directeur de la CNAF devra répondre aux questions légitimes des personnels.

Comme dans toute opération de restructuration de l'outil de travail de cette envergure les questions autour du transfert du contrat de travail, des garanties conventionnelles pour nos collègues et des modalités d'information des I.R.P et de leur évolution devront obtenir des réponses précises.

Christian Goupillot.

* * *

**BRANCHE
FAMILLE**



Retrouvez
tous nos
articles sur notre
site :
www.snfocos.org

**Congrès
SNFOCOS**

